



Bilan de la succession et évaluation des biens

Par **Delphine92**, le 20/06/2014 à 16:07

Bonjour,

Mon père s'est remarié et je suis le seul enfant issu de son premier mariage (aucun enfant issu de sa deuxième union). Il était marié sous séparation de biens avec donation entre époux.

3 questions:

- Suite à son décès, les formalités ont été intégralement gérées par sa femme. Lors du RDV chez le notaire, aucun bilan de son patrimoine par écrit ne nous a été fourni ni avant, ni pendant le RDV: est ce normal? (nous ne connaissons pas à ce jour le montant de ses comptes bancaires).

- La maison dont il était propriétaire à 50%, a été évaluée sur une fourchette basse par le notaire prétextant des frais de successions plus bas. Or, sa femme vient de me proposer de racheter ma part sur cette estimation. Peut elle refuser qu'on fasse estimer la maison pour s'assurer de sa juste valeur?

- Quels sont mes droits sur l'argent restant sur ses comptes dans la cadre d'une donation entre époux? Peut-on demander à voir les mouvements sur le compte en cas de doute?

Merci de vos réponses!